

# La filière Apprentissage à ESCP Année 2024-2025



# L'Apprentissage à ESCP Business School

Choisir l'apprentissage à ESCP Business School c'est choisir la voie de l'excellence et celle qui prépare au mieux nos étudiants aux prochaines étapes de leur carrière. L'apprentissage à ESCP permet de bénéficier des mêmes enseignements que ceux de la filière classique tout en consolidant leur savoirfaire et leur savoir être au sein d'une entreprise partenaire.

C'est en 2001 que ESCP a commencé à proposer l'apprentissage : d'abord dans le Master in Management (2001, lancement du programme MiM apprentissage en deux ans ; 2010, lancement du programme en un an sur l'année finale de M2) puis dans le programme Bachelor in Management (BSc) en 2022 (troisième année sur le campus de Paris). Aujourd'hui, ce sont près de 2000 étudiants qui ont été formé dans cette voie qui ne cesse de grandir au sein de nos programmes. Dans le même temps l'apprentissage s'est imposé auprès des entreprises qui recrutent de plus en plus d'apprentis, beaucoup de contrats débouchant sur une proposition d'embauche ferme à l'issue du diplôme.

Pendant tout le temps de son parcours en apprentissage, les étudiants bénéficient d'un double accompagnement : par un professionnel en entreprise qui le guide tout au long de son parcours et par un professeur-tuteur qui lui sert de référent privilégié pendant toute la durée de son contrat (professeur permanent ou affilié à ESCP).

Notre intention est de développer cette voie d'excellence, convaincue que la synergie entre institution académique et entreprise et la pédagogie expérientielle qu'elle propose est la meilleure façon de former les managers de demain

Isabelle de Boysson

Directrice scientifique filière apprentissage



LES PROGRAMMES
PROPOSANT
L'APPRENTISSAGE
A ESCP BUSINESS SCHOOL

- => Pour l'étudiant, le choix de l'apprentissage c'est :
  - être intégré opérationnellement dans les équipes sur une période longue et évoluer progressivement vers des missions de plus en plus responsabilisantes;
  - développer en situation professionnelle des compétences (expertise, savoir-faire, savoir-être) nécessaires à l'exercice de son futur métier ;
  - mettre en pratique les connaissances acquises à l'école en menant une réflexion sur les liens qui unissent concepts théoriques et missions professionnelles ;
  - bénéficier d'un double encadrement (maître d'apprentissage en entreprise et professeurtuteur de ESCP);
  - bénéficier d'une aide financière par la prise en charge des frais de scolarité\* et le versement d'un salaire mensuel par l'entreprise pendant toute la durée du contrat.
  - ✓ L'apprentissage est ouvert aux étudiants âgés de moins de 30 ans (au premier jour en entreprise) et parlant couramment français
- => <u>Pour l'entreprise</u>, intégrer un apprenti, c'est la possibilité de :
  - intégrer dans les équipes des jeunes à fort potentiel,, compétents et motivés ;
  - observer et former sur une période les futures recrues;
  - engager une relation privilégiée et à long terme avec ESCP et son corps professoral.

# Recruter un apprenti via JOBTEASER

✓ Pour déposer un offre d'apprentissage, l'entreprise peut le faire via son compte JobTeaser. Les offres sont modifiables sur la plateforme à volonté. Plus d'informations.

MiM 24 mois (Master 1 & 2)

MiM Master 2 (12 – 14 mois)

BSc B3 Paris (10-12 mois)

# GRANDE ECOLE – MASTER IN MANAGEMENT

# Deux formules en APPRENTISSAGE possibles dans le MiM

Les étudiants en Master in Management peuvent choisir d'effectuer leur parcours en apprentissage soit sur deux ans (cycle Master complet, M1 et M2), soit sur un an (année de M2).

# 24 mois - CYCLE MASTER COMPLET Années de Master 1 et Master 2

Parmi tous les choix de parcours qu'offre ESCP Business School, l'apprentissage 24 mois est la seule formule permettant d'être diplômé en deux ans, en partant sur un campus européen et en Programme d'échange, tout en justifiant d'une première vraie expérience professionnelle

#### Conditions d'éligibilité

- ✓ Étudiants issus de l'année de Pré-Master de ESCP
- ✓ Étudiants issus des concours d'admission directe avec un profil Management
- ✓ Avoir validé tous les cours (sans exception) des années précédant le M1
- ✓ Avoir moins de 30 ans à la date du début de contrat
- ✓ Parler couramment français (B2/C1)
- ✓ Pour les étudiants internationaux (hors UE) : carte de séjour valide ou récépissé de la demande officielle

#### Calendrier

Un seul calendrier d'alternance en périodes bloquées Début du contrat fin août 2024 / Fin du contrat : 31 août 2026

## Mobilité internationale obligatoire

M1 - Spring: 4 semaines sur le campus de Madrid obligatoire

M2 - Fall : semestre en programme d'échange ou campus hors Paris obligatoire

# Dossier de candidature CV + lettre de motivation en français

=> date limite de dépôt des dossiers de candidature : 15 mars 2024

#### Recherche de contrat

La recherche de contrat commence dès le mois de mars 2024. après acceptation de la candidature. Le Career Centre de ESCP accompagne les candidats dans leur recherche de contrat (ateliers méthodologie de recherche, ateliers CV/lettres de motivation, rdv individuels conseillers carrière, etc.)

Les candidats doivent avoir signé un contrat au plus tard le 15 octobre 2024. . A défaut, ils rejoindront le MiM classique sur un des campus ESCP en fonction des places disponibles

Plus d'information : masterone-mimparis@escp.eu

<u>Attention</u>: tout contrat d'apprentissage fait l'objet d'une double validation par le Centre de Formation des Apprentis (CFA des Sciences) et ESCP:

- √ validation de la mission, adéquation des missions avec le programme (un point de vigilance sera mis sur l'évolution de ces missions et sur la capacité de l'entreprise à accompagner l'apprenti pendant toute la durée de son contrat)
- ✓ Validation financière : prise en charge du coût de la formation ESCP par l'OPCO et par l'entreprise

<u>A noter</u>: Un apprenti doit obligatoirement être diplômé à l'issue de son contrat.: aucun stage de fin d'études conventionné n'est donc possible à l'issu d'un contrat en apprentissage. Pas de report de diplôme possible.

# MASTER 2 – 12 à 14 mois Uniquement année de Master 2

La formule MASTER 2 en un an (12 à 14 mois) de la filière apprentissage s'adresse aux étudiants en dernière année du Cycle Master. Ces sont des étudiants au profil varié, ayant déjà une bonne expérience professionnelle préalable et un projet professionnel construit

# Conditions d'éligibilité

- ✓ Etudiants ayant validé toutes leurs obligations académiques de Master 1 au moment du dépôt du dossier de candidature (y compris prérequis pour les étudiants admis direct)
- ✓ Avoir réalisé un semestre académique hors campus de Paris en M1
- ✓ Ne pas avoir commencé son M2
- ✓ Avoir 6 mois d'expérience professionnelle préalable (en continu dans une même entreprise)
- ✓ Avoir moins de 30 ans à la date du début de contrat et parler couramment français (B2/C1)
- ✔ Pour les étudiants internationaux (hors UE) : carte de séjour valide ou récépissé de la demande officielle

#### Calendrier

Deux calendrier d'alternance au choix :

- ✓ Périodes bloquées : semestre 1 à ESCP / Semestre 2 en entreprise + juin 2025 ESCP
- ✓ Alternance hebdomadaire: un semestre 3j ESCP / 2j entreprise un semestre 2j ESCP / 3j entreprise + juin ESCP

Début du contrat : possible dès mi-juin 2024 / Fin du contrat : 31 aout 2025

# Mobilité internationale possible au S1 sur un campus ESCP hors Paris

- ✓ Les étudiants ayant choisi le calendrier Périodes bloquées peuvent choisir de faire leur semestre 1 sur un campus ESCP hors Paris (attention l'entreprise a le choix de mise en veille du contrat en ce cas. Voir infra)
- ✓ Pas de programme d'échange possible (Il ne sera pas possible de postuler en même temps à l'apprentissage Master 2 et à un programme d'échange. Vous devez faire un choix au préalable)

# Spécialisation obligatoire

Tous les étudiants en apprentissage MASTER 2 doivent obligatoirement suivre au moins une option de Spécialisation (120 h de cours) au cours de leur année

<u>A noter</u>: l'apprentissage MASTER 2 n'est pas compatible avec les options de spécialisation "Entrepreneuriat« (OP24) , Finance d'Entreprise Avancée (OP129) et Responsible Innovation in Africa, à Paris

Dossier de candidature : CV + lettre de motivation en français

=> date limite de dépôt de candidature : mars 2024 (TBC) à travers la Session de choix du Fall

# Recherche de contrat

Les candidats doivent avoir trouvé et signé un contrat avant le 15 juin 2024. A défaut, ils rejoindront le MiM classique sur un des campus ESCP en fonction des places disponibles

Plus d'information : fnguyen@escp.eu

# BACHELOR IN MANAGEMENT WORK & STUDY APPRENTISSAGE B3 à Paris

# Work & Study Apprentissage B3 Paris – 10 à 12 mois

Les étudiants peuvent choisir de faire leur troisième et dernière année du Bachelor In Management en alternance sur le campus de Paris. Le planning des cours est aménagé de manière à ce que tous les étudiants de B3 à Paris soient en alternance hebdomadaire entre cours à l'école et travail en entreprise. Les étudiants ne désirant pas travailler en alternance pendant leur troisième année doivent choisir les campus de Berlin ou de Londres pour leur B3. Le choix du campus en B3 s'effectue à la fin de la première année.

# Alternance en stage ou en apprentissage

- ✓ L'alternance peut se faire soit sous contrat de stage ou sous contrat d'apprentissage. Le planning des cours et du temps en entreprise est identique dans les deux cas
- ✓ Stage ou apprentissage sont obligatoires en B3 à Paris pour valider le diplôme du BSc
- ✓ Durée du/des stages : 4 mois calendaires minimum
- ✓ Durée de l'apprentissage : 12 mois maximum / 10 mois minimum

### Conditions d'éligibilité

- ✓ Etudiants ayant validés tous leurs cours de première et deuxième année de Bachelor
- ✓ Avoir moins de 30 ans à la date du début de contrat
- ✓ Parler couramment français (B2/C1)
- ✓ Pour les étudiants internationaux (hors UE) : carte de séjour valide ou récépissé de la demande officielle

### Calendrier

Un seul calendrier d'alternance en alternance hebdomadaire (2j/3j) Début du contrat possible dès mi-juin 2024 / Fin du contrat : 31 août 2025

**Dossier de candidature** les étudiants inscrits sur le campus de Paris pour l'année académique 2024/2025 doivent confirmer leur souhait d'apprentissage avant le 15 mars 2024

#### Recherche de contrat

La recherche de contrat commence dès le mois de mars 2024. après acceptation de la candidature. Le Career Centre de ESCP accompagne les candidats dans leur recherche de contrat (ateliers méthodologie de recherche, ateliers CV/lettres de motivation, rdv individuels conseillers carrière, etc.); Ces ateliers sont obligatoires.

Les candidats doivent avoir signé un contrat au plus tard le 15 octobre 2024. A défaut, l'alternance devra se faire sous contrat de stage

Plus d'information : poparisbachelor3@escp.eu

<u>Attention</u>: tout contrat d'apprentissage fait l'objet d'une double validation par le Centre de Formation des Apprentis (CFA des Sciences) et ESCP:

- ✓ validation de la mission, adéquation des missions avec le programme (un point de vigilance sera mis sur l'évolution de ces missions et sur la capacité de l'entreprise à accompagner l'apprenti pendant toute la durée de son contrat)
- $\checkmark$  Validation financière : prise en charge du coût de la formation ESCP par l'OPCO et par l'entreprise

<u>A noter</u>: Un apprenti doit obligatoirement être diplômé à l'issue de son contrat.: aucun stage de fin d'études conventionné n'est donc possible à l'issu d'un contrat en apprentissage. Pas de report de diplôme possible

# L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ETUDIANT - MIM et BSc

L'accompagnement est un atout majeur de la formation en apprentissage qui la différencie ainsi des stages

Tout au long de son parcours en apprentissage, l'étudiant-apprenti bénéficie d'un double accompagnement à ESCP et en entreprise. L'évaluation et l'accompagnement réguliers de l'apprenti tout au long de son apprentissage en entreprise sont une obligation légale mais aussi un cadre qui vise à permettre de mesurer l'évolution de l'étudiant dans son environnement professionnel et sa montée en compétences.

Il s'agit aussi d'un système d'alerte en cas de problème ou difficulté La progression de l'étudiant-apprenti est évaluée régulièrement et ses missions réajustées en conséquence

### Le maître d'apprentissage en entreprise

- ✓ Professionnel reconnu de l'entreprise employant l'apprenti, justifiant d'une ancienneté minimum dans un poste en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti ;
- ✓ responsable de l'accompagnement dans l'entreprise, il lui confie les missions lui permettant de progresser et d'assimiler les savoir-faire en lui transférant son expérience de professionnelle ;
- ✓ Il encadre directement et forme l'apprenti aux méthodes et aux procédures propres à son métier ;
- ✓ il évalue périodiquement la progression de l'alternant dans l'acquisition des compétences requises

#### Le Professeur – Tuteur ESCP

A chaque apprenti est attaché un professeur-tuteur qui le suit tout au long de son parcours. Ce tuteur est un professeur permanent ou affilié à ESCP. Il n'est pas nécessairement expert du secteur dans lequel l'apprenti travaille. Il est son premier interlocuteur et l'aide à :

- ✓ construire son projet professionnel organiser sa scolarité
- $\checkmark$  comprendre les expériences vécues dans le contexte organisationnel et les évaluations du maître d'apprentissage
- ✓ respecter les obligations académiques et les valeurs de l'école ;
- ✓ Passer les caps difficiles

# Les rencontres tripartites

Des réunions tripartites réunissant l'apprenti, son maître d'apprentissage et son professeur tuteur sont organisées périodiquement. Trois entretiens sont obligatoires dans le programme en 24 mois, deux pour les formules en un an.

Ces rencontres tripartites sont essentielles et au cœur du dispositif d'accompagnement. Des documents (comptes rendus, fiches de suivi semestrielles et évaluation des compétence) formalisent le suivi. La réception de ce document est une condition de validation de l'expérience professionnelle.

# LE FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail aidé par l'Etat

# Financement du coût de formation par l'Etat et l'entreprise

L'apprenti ne paie pas ses études qui sont financées par le quota de la taxe d'apprentissage réservé à la filière et versée aux Opérateur de Compétences (OPCO) ; le niveau de prise en charge du coût contrat est déterminé par chacune des branches professionnelles

En fonction du coût contrat qui a été fixé par les branches professionnelles à laquelle appartient l'entreprise, celle-ci sera susceptible de verser un complément

# Rémunération de l'étudiant-apprenti

La rémunération minimale des apprentis est déterminée en pourcentage du SMIC et est fonction de l'âge de l'étudiant et de l'année de formation concernée. Dans certains cas, des dispositions contractuelles plus favorables peuvent s'appliquer

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le portail de l'alternance qui propose un simulateur de rémunération <a href="https://www.alternance.emploi.gouv.fr">https://www.alternance.emploi.gouv.fr</a>

	Année 1	Année 2	Année 3
16 – 17 ans	27% du SMIC	39% du SMIC	55% du SMIC
18 – 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC	67% du SMIC
21 à 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC	78% du SMIC
Dès 26 ans	100% du SMIC	100% du SMIC	100% du SMIC

Depuis la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) de 2019, la rémunération des apprentis demeure exonérée des cotisations salariales d'origine légale et conventionnelle, mais uniquement pour la part de rémunération inférieure ou égale à 79% du SMIC

Le salaire des apprentis reste exonéré de CSG/CRDS en totalité

# LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE AU COURS DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Pendant la période de mobilité à l'international, le principe de l'alternance entre formation et travail en entreprise, inhérent au contrat qui lie l'étudiant-apprenti à l'entreprise ne s'applique plus.

La loi n°2023-1267 visant à faciliter la mobilité internationale des alternants, publiée au JO en janvier 2024, donne dorénavant à l'entreprise la possibilité de choisir entre :

- La mise en veille du contrat pendant la durée de la mobilité internationale (le versement du salaire de l'apprenti est suspendu) ;
- La mise à disposition de l'apprenti auprès de l'université d'accueil à l'étranger (le salaire de l'apprenti est maintenu).

Dans les deux cas, la prise en charge intégrale des frais de scolarité n'est pas impactée

# QUELQUES ÉLÉMENTS JURIDIQUES

Un contrat d'apprentissage suppose le respect de trois corps de règles :

- ✓ celles du droit du travail :
- √ celles de l'école :
- ✓ celles de l'entreprise.

# L'apprenti est un salarié à part entière

- > A ce titre, les lois, les règlements et la convention collective de la branche professionnelle ou de l'entreprise lui sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés. Le temps école est considéré comme temps de travail :
- > seul un arrêt de travail peut donc justifier une absence, que ce soit à ESCP ou en entreprise; les absences en cours doivent être signalées à l'entreprise qui pourra opérer des retenues sur salaire et au Centre de Formation des Apprentis;
- > les apprentis n'ont pas de vacances scolaires, mais ont droit aux congés payés (5 semaines par an) et aux RTT selon la convention collective de l'entreprise et à poser uniquement sur le temps entreprise du calendrier académique;
- > l'apprenti bénéficie de la même couverture que les autres salariés en cas de maladie ou d'accident du travail. Il doit être obligatoirement assuré social auprès de la CPAM de son lieu de résidence ;
- > l'apprenti ne peut prétendre à l'aide au logement étudiant mais peut percevoir une aide au logement (selon plafond de ressources);
- > salarié, l'apprenti perçoit des revenus qu'il doit déclarer à l'administration fiscale ;
- > l'apprenti doit être diplômé dans le cadre de son contrat d'apprentissage. Aucun stage conventionné n'est donc possible au terme de votre année de Master 2.

Plus d'informations: https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/contrat-apprentissage

# ELLES FONT CONFIANCE A NOS APPRENTIS

ABEILLE ASSURANCES ACCENTURE ACCOR Groupe ADP AFD AIR LIQUID AIRBUS ALAN ALTAREA ALLIANZ AMERICAN EXPRESS AMUNDI ARDIAN ARKEA ARMONIA **ARTHUS BERTRAND** FRNST& YOUNG ATOS ATTIJARIW AFA BANK AXA BAKER BALENCIAGA Bank ABC BCG BEARING POINT SHISEIDO BIC BLOOM

BLOOMCO BNP PARIBAS BOSCH BOUYGUES TELECOM BPCE BPIFRANCE BRIGESTONE BUREAU VERITAS BYREDO CAISSE DES DEPOTS

CANAL PLUS

DECATHLON DEEPKI DELOITE DELSEY Paris DIAC DG DU TRESOR DNCA DORVAL AM DROOMS ECOLE DU LOUVRE ECOVI EDF EDMOND DE ROTHSCHILD ELECTROLUX ENGIE EQUANS EREVAN ESSILOR LUXOTTICA ESTEE LAUDER

CASE Corporate Finance CHRISTIAN LOUBOUTIN

CAPGEMINIINVENT

CARAMBAR

CHANEL

CHAUMET

COUTURE

CIR CUL'R

CLARINS

CLUB MED

COLASSA

COLOMBUS

CONVERTED

CROWEHAF

DANONE

ITERNAL

DEALT

CISCO

CHRISTIAN DIOR

CIRCLE SPORTSWEAR

JEUX OLYMPIQUES

CREDIT AGRICOLE

DÉFENSE CONSEIL

CARREFOUR

FDJ FERRERO FESTIVAL DE CANNE FORSTONE FRANCE TELEVISIONS FRENCH FOUNDERS GARNIER GALERIES LAFAYETTE GALIENA GANTMALLE GENERAL ELECTRIC GEMW AY ASSETS GETBIZ/JURICOMPTA GLOBAL HEALTH GREEN SCOPE GROHE GROUPAMA GROUPE VYV GUICCI H&H France HAVAS HEINEKEN HELLOFRESH HENKEL HERMES HOVA HOSPITALITY HISB C I.W A AGENCY IBM. **ICADE** IK PARTNERS INETUM INFORMATICA INFRA GESTION INOVEXUS IFEC IQ VIA

**ETHIFINANCE** 

EUROGROUP

CONSULTING

EUTELSTAT

EYE TRUST

EXIOM

**EURAZEO** 

JAKALA HENNESSY JELLY FISH JICAP Performance JO KO KARINE KERALA VENTURES KLIMATO KONECTA KOSPARIS KPM G KRUG (LVMH) Lia BRUKET L'Oréal LA BANQUE POSTALE LA FRANCAISE LAPOSTE LA VIE Lab FILLMED LADUREE LAZARD LE MANS ENDURANCE LEK CONSULTING LINXENS L'OREAL LOUIS VUITTON LUKO MAGIMIX MALAKOFF HUMANIS MANADVISE MAZARS

MBO&CO

MICROSOFT

MILLTECHEX

MODIS (ADECCO)

MOETHENNESSY

MOON SURGICAL

MOMAGROUP

MOET&CHANDON

MEETIC

MIRAKL

MONGA

MONOPRIX

MUSEE DES ARTS DECORATIFS MUSEE D'ORSAY NATIXIS NEW EN CONTENT NIKE NOUVELLE GARDE NOVARES NOVAVET ODDO BHF ОРПМА OVRSEA **PALPARTNERS PAPERNEST** PARFUMS CHRISTIAN DIOR PENNYLANE TECH PERIAL PERNOD RICARD **PLANTIBODIES** PRESTIGE & COLLECTIONS PRIMONIAL PART. PROPRIETE & Co. **PUBLICIS** PW C QOVETIA QUBIT **PHARMACEUTICALS** RAIDEN / CHARGE GURU RAINBOW RATP Dev REFYLD - HELLO NEO ROTHSCHILD & CO RTSAS (VOLVO) SAINTGOBAIN SAIPEM SALESFORCE SAMPLEO SANOFI SANTANDER SAP France SA SAUR

MORGAN STANLEY SAVENCIA SCHNEIDER ELEC. SCOR SEMMARIS SENAT SERVIER SIEMENS SINEORA SISLEY SITEFLOW SMARTBOX SOCIETE GENERALE SODEXO SOFIDY SOGEDIF SONEPAR SPLEND UP SPORTFIVE STELLANTIS STMICROELECTRONICS SUPER CAPITAL SWISSLIFE SYMMETRIC TACO TAX TARKETT TBWA GROUPE TECHNIPEMO TECHNOLOGY AND STRATEGY TETHYS INVEST THALES TO TALENERGIES UBISOFT UBS UNILEVER UP COOP URIAGE VAN CLEEF & ARPELS VEEPEE VOYAGEURS DU MONDE WAVESTONE XILAM ANIMATION ZURICH INSURANCE

